

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le seize janvier deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,  
Mesdames BERNARD, OUIILLER, VIELFAURE  
Messieurs KLEIN, RABAUD.

Etaient excusés : Madame COMBILLET, Monsieur VIELFAURE qui a donné pouvoir à Madame VIELFAURE.

Etaient absents : Messieurs BARDEAU, PAPILLAUD, PHENIX.

Madame BYTNAR est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

### **I) AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **1) Etude aménagement plaine de sports**

Monsieur le Maire fait part des futurs projets sportifs intercommunaux. Aucune infrastructure intercommunale n'étant existant sur la commune, au vu de la centralité et de l'importance de Lugon dans le canton, Monsieur le Maire dénonce une incohérence, il propose de se positionner auprès de la Communauté des Communes pour accueillir de nouveaux projets sportifs à la plaine de sports.

Monsieur le Maire propose également d'étudier la création d'un espace de vie sociale. Celui-ci pourrait être aménagé entre le mur de frappe et le terrain de pétanque avec l'installation de barbecues, de tables et de bancs.

#### **2) Transition énergétique : suivi des dossiers**

Monsieur le Maire rappelle l'échec depuis 3 ans des différentes sollicitations des prestataires en charge d'équiper les toitures des bâtiments en panneaux photovoltaïques ou en ombrières sur le parking de l'école, les rentabilités financières étant sans intérêt pour la commune.

Afin de mener au mieux ces projets, il propose de solliciter l'ADEME, Gironde Ressources, le S.D.E.E.G. et SOLIHA pour retravailler ces dossiers d'énergie renouvelable.

De plus, ces interlocuteurs pourraient conseiller la collectivité pour le changement de la chaudière de l'école et l'isolation de certains bâtiments scolaires.

Il fait également part de la porosité du toit de la garderie et fait faire des devis.

#### **3) Règlement cantine / garderie**

Monsieur le Maire rappelle la problématique des impayés de cantine et de garderie.

Il fait part des propositions de la commission scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, et plus particulièrement pour la garderie, à savoir :

- Signature du règlement intérieur,
- Attestation de l'employeur pour justification de garderie,
- Facture de l'année antérieure acquittée.

Tous ces documents devant être déposés en Mairie pour le 10 septembre au plus tard.

Le Conseil Municipal propose de solliciter les représentants des parents d'élèves pour les associer à une prise de décision. Une réunion sera programmée prochainement.

## **II) FINANCES/PERSONNEL**

### **1) Ouverture de crédits d'investissement**

Monsieur Cédric LALET rappelle au Conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2024, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sans autorisation.

Afin de pouvoir payer d'éventuelles factures imprévues relatives à de l'investissement, il est proposé au Conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux Restes à Réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

### **2) Etude avant-projet Budget 2024 (travaux et acquisitions)**

Monsieur Cédric LALET présente les différents projets de travaux et d'acquisitions qui pourraient être retenus au budget 2024, à savoir :

- Acquisition d'un tracteur épareuse pour le service technique,
- Isolation des bâtiments,
- Changement de la chaudière de l'école élémentaire,
- Réfection de la toiture de la garderie,
- Aménagement du local bibliothèque en 3 parties :  
Au rez de chaussée : 1 local pour un médecin généraliste et 1 logement  
A l'étage : 1 logement d'urgence,
- Aménagement de la R.D. 670 dans la traversée du bourg.

Monsieur le Maire fait part du désistement des dentistes qui ont souhaité s'installer dans un autre département. Le logement est donc remis en annonce pour un médecin généraliste.

Il informe également que le dossier relatif à l'aménagement de la Route Départementale est en instance au Centre Routier Départemental.

## **III) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Prochain Conseil Municipal**

Monsieur Cédric LALET propose de fixer la date des prochains Conseils Municipaux au 11 mars 2024 et au 08 avril 2024 à 18h30.

### **2) Journée citoyenne**

Monsieur le Maire fait part d'une réunion prévue le 29 janvier pour l'organisation de la journée citoyenne du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024, et plus particulièrement pour la gestion des prestataires d'animation et de restauration.

Monsieur le Maire propose d'envisager l'organisation d'une fête locale en partenariat avec le Comité des Fêtes.

La séance est levée à 20 heures 00